

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022  
N° Identifiant : 026-212600589-2022-238-DC-SCP-AU  
Publié du : 16 DEC. 2022 au : 16 FEV. 2023

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
VILLE DE  
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE  
2022-238-DC-SCP**

**Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,**

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

**CONSIDÉRANT** que la commune a pour projet de procéder au RENOUELEMENT PARTIEL DE SON PARC AUTOMOBILE,

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17/10/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP, imposant comme date limite de remise des offres le 07/11/2022,

**CONSIDÉRANT** que cette consultation est allotie de la manière suivante :

- lot n° 1 : 1 VÉHICULE UTILITAIRE PLATEAU BENNE BASCULANTE (occasion récente)
- lot n° 2a : 1 VÉHICULE DE TYPE FOURGONNETTE STANDARD (occasion récente)
- lot n° 2b : 1 VÉHICULE DE TYPE FOURGONNETTE L1-H2 (occasion récente)
- lot n° 2c : 1 VÉHICULE DE TYPE FOURGONNETTE L1-H2 (occasion récente)
- lot n° 3 : 2 VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS (neufs)

**CONSIDÉRANT** que seule une offre irrégulière a été déposée pour le lot n° 1 :

- ALL DISCOUNT (30340 Mons),

**CONSIDÉRANT** qu'une offre n'a été déposée pour les lots n° 2a, 2b et 2c,

**CONSIDÉRANT** que deux offres ont déposées pour le lot n° 3 :

- JEAN LAIN E-CITY (73420 Voglans)
- BELLIER (26500 Bourg-lès-Valence)

**CONSIDÉRANT** que, pour le lot n° 3, après examen de ces propositions, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, l'offre de JEAN LAIN E-CITY (73420 Voglans) apparaît économiquement la plus avantageuse.

## **DÉCIDE**

**Article 1** : de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité les lots n° 1, 2a, 2b et 2c de la consultation relative au RENOUELEMENT PARTIEL DU PARC AUTOMOBILE.

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022  
N° Identifiant : 026-212600589-2022-238-DC-SCP-AU  
Publié du : 16 DEC. 2022 au : 16 FEV. 2023

**Article 2** : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot n° 3 de la consultation relative au RENOUELEMENT PARTIEL DU PARC AUTOMOBILE avec

JEAN LAIN E-CITY  
rue Pré Gaut  
73420 VOGLANS

pour un montant de 77 048,40 € HT soit 92 458,08 € TTC

A cette somme seront retranchées divers bonus et primes à la conversion, pour un montant de 20 000 €.

Le montant final de l'opération s'élève donc à 72 458,08 € TTC.

**Article 3** : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 14 DEC. 2022  
Le Maire

Marlène MOURIER

